

# Lettre d'info



Espace Environnement  
Maison de l'urbanisme du Hainaut



# Sommaire

Enquête publique sur le  
SDT du 22/10 au 5/12

Le SDT : C'est quoi ? Qu'y trouve-t-on ? Quelques exemples de thématiques abordées

Focus sur les modalités de l'enquête publique

## EDITORIAL

Après de nombreux soubresauts et dans la suite de l'adoption du CoDT, en juin 2017, la Wallonie va se doter d'un **schéma de développement régional ou SDT**, remplaçant l'actuel SDER.

Tous les Wallons sont invités à se prononcer sur son contenu durant les 45 jours de **l'enquête publique qui a lieu du 22 octobre au 5 décembre 2018**.

Sont attendues vos remarques, suggestions et propositions alternatives.

## LE DOSSIER DU MOMENT

### LE SDT

#### LE SDT : C'EST QUOI ?

Le SDT traduit, pour l'ensemble de la Wallonie, un projet de développement territorial jusqu'à l'horizon 2050.

Dans la boîte à outils qu'est le CoDT, le SDT est un **schéma**, cela signifie que sa valeur est indicative, pas réglementaire. Mais, placé au sommet de la hiérarchie des outils qui structurent le territoire, les principes sur lesquels il se fonde seront traduits dans les outils de portée inférieure : plan de secteur, schémas, guides ainsi que pour la localisation de certains projets d'envergure, ceci en tenant compte des spécificités locales.

### MISE EN CONTEXTE

En 1999, la Wallonie s'est dotée de son premier schéma de développement de l'espace régional, le SDER.

Lors de la précédente législature, il a été revu avec la volonté de le rendre plus proche de certaines réalités communales mais il n'a pas abouti.

L'actuel Gouvernement a repris le travail dans la foulée de l'adoption du CoDT.

En décembre 2017, des ateliers présentant un avant-projet ont permis à la Région de récolter des remarques exprimées par les citoyens présents.

Dernière étape avant cette enquête publique, l'adoption par le Gouvernement, en juillet 2018, du projet de SDT, projet maintenant soumis à l'avis officiel de la population, des communes et de diverses instances.

### SES OBJECTIFS

Le SDT soutient des objectifs clairs au niveau territorial :

- la lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des territoires et des ressources ;
- le développement socio-économique et l'attractivité territoriale ;
- la gestion qualitative du cadre de vie ;
- la maîtrise de la mobilité.

Les objectifs et leur mise en œuvre sont traduits dans une structuration du territoire : des pôles (villes de niveaux différents), des aires de coopération et de développement et des réseaux (de communication et de distribution de fluides et d'énergie).

Nous vous expliquerons les grandes lignes par la suite.



Projet et informations sur le site de la DGO4 – [Cliquez ici](#)

## Le SDT : la volonté de structurer le territoire

Le SDT traduit donc des objectifs ; il s'est également imposé de relever des défis : de cohésion, de démographie, de compétitivité mais aussi climatiques ou de préservation de la biodiversité et propose une vision pour le territoire à l'horizon 2050.

Afin de rendre l'outil praticable aux échelles inférieures, il se décline en 4 thématiques ou modes d'actions :

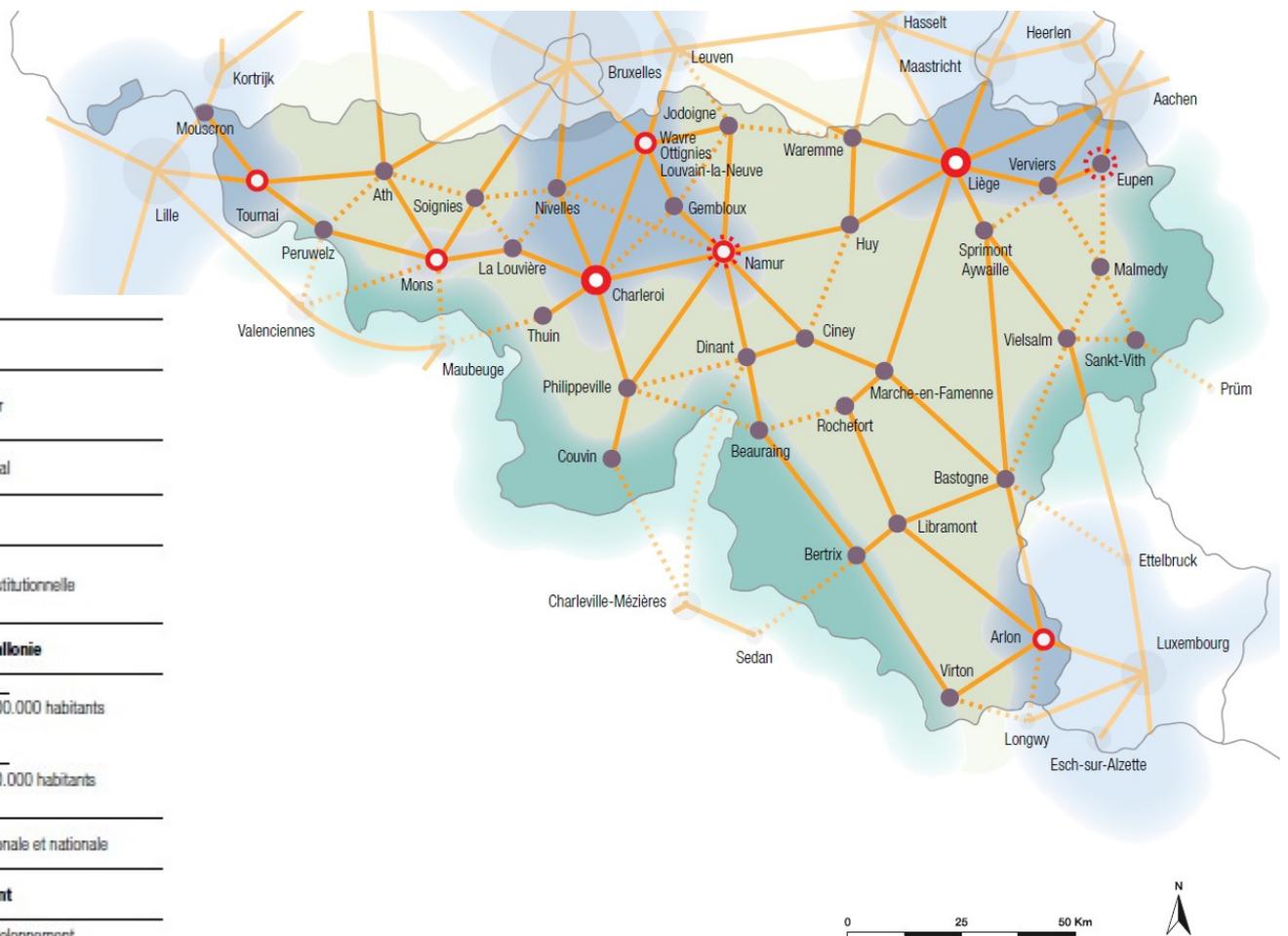
- se positionner et structurer ;
- anticiper et muter ;
- desservir et équilibrer ;
- préserver et valoriser.

A leur tour, chaque type d'actions est décliné en 5 objectifs plus opérationnels et très variés. Par exemple : Inscrire la Wallonie dans la transition numérique ou renforcer l'attractivité des espaces urbanisés.

Ce qui conduit la déclinaison de 20 objectifs opérationnels, avec pour chacun d'eux :

- des constats résultants de l'analyse contextuelle (diagnostic) préalablement établie ;
- des enjeux territoriaux, économiques, sociaux... ;
- des principes de mise en œuvre et la structure territoriale dégagée ;
- des mesures de suivi, le plus souvent quantitatives.

Et, dès que la thématique s'y prête, une carte précisant la structure territoriale est réalisée.



Cette carte est réalisée pour appuyer l'objectif « S'appuyer sur la structure multipolaire de la Wallonie et favoriser la complémentarité entre territoires en préservant leurs spécificités ».

Il s'agit d'un document de base de la structure territoriale proposée puisqu'on y retrouve les villes pôles selon leur niveau hiérarchique, les connexions entre elles et les diverses aires de développement.

Nous vous en donnons quelques explications à la page suivante.

## Les pôles et les aires de développement

La Wallonie de par son réseau de villes, ancien et dense, réparti sur le territoire, bénéficie d'un maillage suffisant pour répondre à de nombreux besoins de la collectivité. Il n'est pas utile d'en faire émerger d'autres.

Néanmoins, des disparités existent et elles peuvent être discriminantes au niveau emploi, coût de l'énergie ou mobilité... Réduire les disparités liées au territoire est un des enjeux du SDT.

La structure territoriale mise en place pour réduire ces disparités est composée de pôles (de niveaux différents), liaisonnés entre eux. Le territoire qu'ils desservent est lui distribué en aires de développement.

Les pôles sont des lieux qui concentrent les activités (non directement liées à l'exploitation du territoire), des services et des équipements et qui polarisent les territoires sur lesquels ils rayonnent. Ce sont des « villes ».

35 pôles ont été retenus en fonction de ces critères :

- deux pôles majeurs : Charleroi (englobant Châtelet) et Liège (y compris 7 communes de son agglomération) qui ont un rôle dans l'ancrage de la Wallonie dans la « métropolisation » de l'Europe du Nord Ouest ;
- sept pôles régionaux : Charleroi, Liège, Arlon, Mons, Namur, Tournai et Wavre-Louvain-la-Neuve qui ont un rôle dans les dynamiques économiques et de coopération, en lien avec les pôles extérieurs du territoire ;
- 28 autres pôles destinés à soutenir les dynamiques en lien avec l'exploitation raisonnée des ressources internes au territoire.

Les aires de développement sont des parties de territoire inscrites dans les mêmes dynamiques économiques et de coopération ; elles englobent des pôles et leurs limites sont souples, permettant une adaptabilité « de trajectoire » au niveau local.

Le développement est dit « *métropolitain* » quand la zone est liée à un pôle important, wallon ou non, « *mutualisé* »

quand il s'agit de zones rurales de faible densité, proches de la frontière et où la coopération doit être importante et enfin « *endogène* » quand ce sont les atouts locaux (filiales d'exploitations raisonnées) qui doivent primer pour développer le territoire.

**Pour les pôles comme pour les aires de développement, des objectifs de qualité de vie sont définis et doivent être atteints.**

Ils ne sont pas les mêmes mais tous visent la cohésion sociale, la solidarité, la qualité des logements offerts et des lieux de vie : espaces publics, espaces verts mais aussi la volonté de ne pas gaspiller le territoire, de valoriser les patrimoines bâtis et naturels...

Parmi les outils préconisés pour atteindre des résultats globaux, toutes les collaborations d'échelle supracommunale sont souhaitées et, dans la boîte à outils du CoDT, plus particulièrement la mise en place de schémas de développement pluri-communaux.

Il est aussi prévu d'actualiser tous les 2 ans les données relatives à la sélection des pôles.

## Les réseaux

Autres éléments importants de la structuration d'un territoire : les réseaux. Ils sont de toute nature ; ceux qui transportent l'eau, le gaz, l'électricité et bien entendu les réseaux qui gèrent la mobilité. La route, le rail, les voies d'eau et, sur de plus longues distances, les voies aériennes.

Les réseaux de mobilité sont les indispensables liaisons entre les pôles et l'irrigation de l'ensemble du territoire. Après la mise à plat de la situation existante, le SDT propose des améliorations de ces différents réseaux, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Le SDT prévoit la collaboration avec les opérateurs des régions voisines pour (ré)organiser certaines liaisons.

Et, afin de maîtriser les impacts de la mobilité motorisée individuelle, il prévoit également d'améliorer ou de développer les infrastructures existantes pour le transport collectif (train, bus) et pour les modes actifs (vélo).

L'enjeu déterminé à l'horizon 2050 est de « *capter les richesses issues des flux des biens et des personnes tout en limitant leurs incidences sur le territoire et la population* ».

Deux types d'actions doivent être menés :

- valoriser les réseaux, en les entretenant et en les complétant ;
- renforcer les points de connexion.

Cela se traduit, pour le réseau ferroviaire par :

- développer la dorsale wallonne à grande vitesse entre Liège et Tournai et créer une gare LGV à Charleroi ;

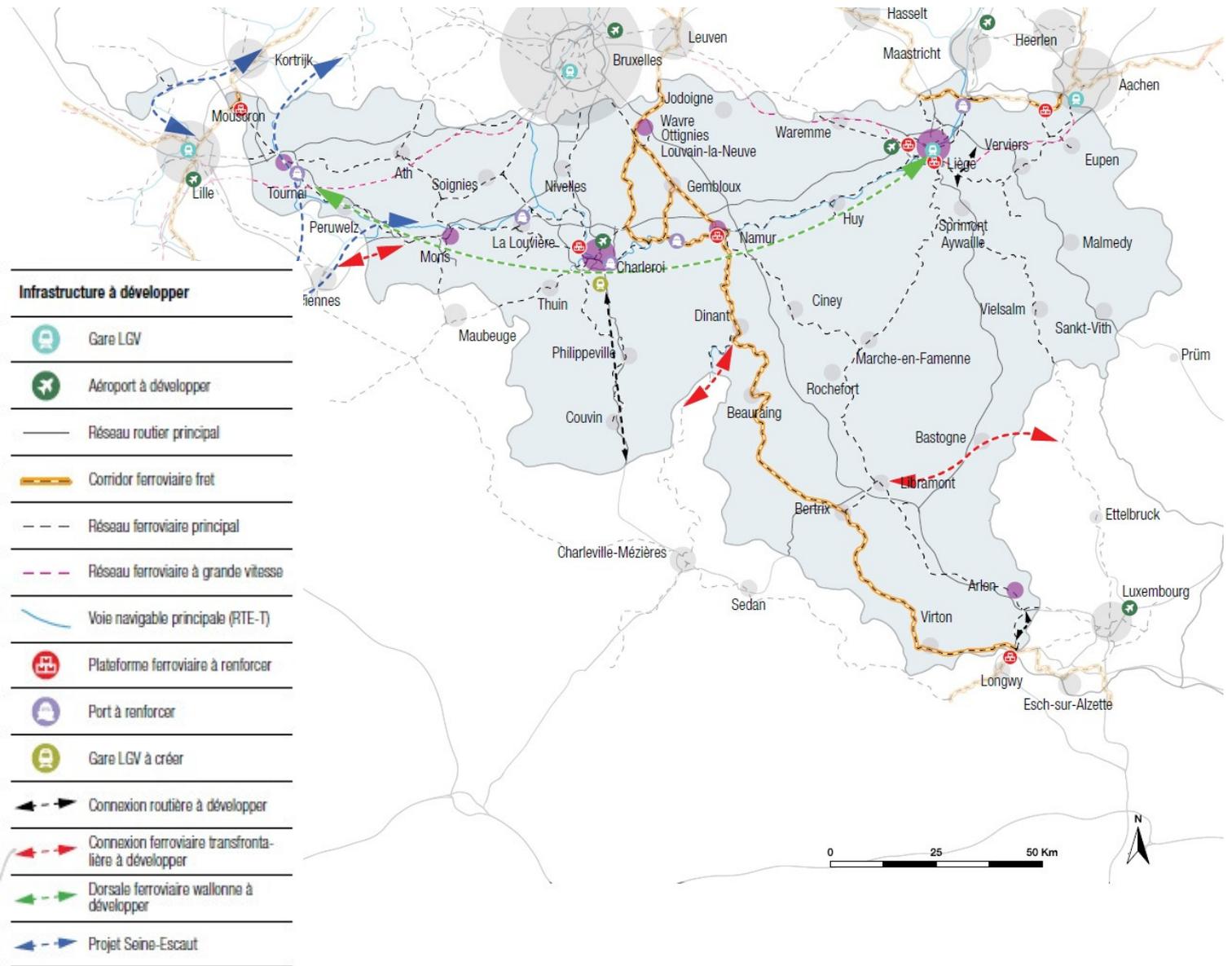
- développer la liaison Bruxelles-Namur ;
- rétablir les liaisons transfrontalières entre Mons et Valenciennes, Dinant et Charleville, Bastogne et Wiltz.

Pour le réseau fluvial (dans le cadre du projet Seine-Escaut) :

- porter la Lys mitoyenne à un gabarit de 4400 tonnes ;
- aménager le Haut Escaut et réouvrir le canal Condé-Pommeroeul au gabarit Va (entre 1500 et 3000T) ;
- garantir une profondeur de 3,4m sur la Meuse à partir de Namur.

Pour le réseau routier (dans le cadre du transeuropéen) :

- développer les connexions entre Charleroi et Couvin, entre Arlon et Longwy et entre l'E40 et l'E25 à l'est de Liège.



Cette carte est réalisée pour appuyer l'objectif « Faire des réseaux de communication et de transport structurants un levier de création de richesse et de développement durables ».

On y lit les stratégies de développement des réseaux de mobilité à l'horizon 2050. Ce n'est pas pour autant que les projets sont arrêtés dans leurs dimensions concrètes et/ou territoriales, raison pour laquelle, ce sont, pour la plupart, des flèches directionnelles indicatives qui balisent les perspectives de développement.

## Trois autres objectifs exemplatifs

« Rencontrer les besoins actuels et futurs en logements accessibles et adaptés aux évolutions sociodémographiques, énergétiques et climatiques »

C'est-à-dire, concevoir des logements qui tiennent compte des évolutions démographiques (accroissement du nombre des personnes âgées, des personnes isolées, des ménages à géométrie variable), et économiques (augmentation des précarités) et rénover le bâti existant, de manière performante au niveau énergétique.

Et pour cela :

- valoriser les terrains et réutiliser les bâtiments situés dans les centres des villes et villages pour éviter le « gaspillage » du territoire ;
- faire évoluer la conception des logements pour les adapter à la composition et à la taille des ménages ;
- poursuivre l'amélioration et adapter les logements publics à ces demandes ;
- soutenir les formes d'habitats alternatifs (légers, groupés) pour autant qu'elles participent à l'amélioration du cadre de vie.

Parmi les objectifs à atteindre, à l'horizon 2050 :

- tendre vers un taux de 75% de logements construits en cœur de ville et de village ;
- 350.000 nouveaux logements construits sans nouvelle artificialisation de terrain.

« Valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers et les préserver des pressions directes et indirectes de l'urbanisation »

Le SDT reconnaît les patrimoines naturels, culturels et paysagers comme ressources économiques et écosystémiques importantes pour la Wallonie, à préserver, à valoriser et à transmettre aux générations futures.

Et pour cela :

- préserver de l'urbanisation, de manière globale, les éléments bâtis et non bâtis de valeur patrimoniale ;
- aménager les villes, villages et hameaux à partir de leurs patrimoines et dans le respect de leur identité architecturale et paysagère ;
- veiller à la qualité de la production architecturale ;
- au niveau du patrimoine naturel, mettre en réseau les sites reconnus et limiter la fragmentation du territoire.

Parmi les objectifs à atteindre, à l'horizon 2050 :

- au niveau communal, identifier et préserver les sites de grand intérêt biologique, les liasonner entre eux ;
- restaurer le potentiel d'accueil de la vie sauvage ;
- au niveau régional, identifier, établir et préserver des périmètres de protection du patrimoine bâti, au sens du Code du patrimoine ;
- réaliser et publier tous les atlas du paysage, intégrer l'ensemble des données paysagère « ADESA » aux plans de secteurs.

« Organiser la complémentarité des modes de transport »

Le constat est le suivant : la densité du réseau de communication routier wallon a favorisé la dispersion de l'urbanisation sur le territoire qui elle-même entraîne l'utilisation de la voiture individuelle pour réaliser ses déplacements au quotidien. Et, un seul mode de transport autre ne peut rencontrer l'ensemble des besoins de mobilité d'une personne. Il est donc nécessaire d'organiser la complémentarité.

Et pour cela :

- développer des points de connexion intermodaux coordonnés à une offre numérique de qualité et de services ;
- localiser les activités à profil élevé de mobilité des personnes près des gares routières et ferroviaires et arrêts de transport en commun ;
- localiser les activités à profil élevé de mobilité des biens près des gares ferroviaires et fluviales ;
- optimiser la continuité des déplacements : parkings relais, aires de covoiturage ;
- renforcer la continuité également pour les piétons, cyclistes, PMR, en organisant des cheminements continus, sécurisés et de qualité.

Parmi les objectifs à atteindre, à l'horizon 2050 :

- couvrir l'ensemble du territoire de plateformes ou unités d'échange modal ;
- créer des espaces vélos couverts et sécurisés.

**Tous ces éléments portés ici à votre connaissance et à votre réflexion ne sont qu'une mise en lumière de quelques-uns des nombreux thèmes abordés dans le SDT.**

**Cet outil peut sembler éloigné des préoccupations locales de l'aménagement de votre commune, de votre quartier. Néanmoins, il s'agit d'une prise de position politique forte pour un (re)déploiement de la stratégie territoriale de la Wallonie pour les 30 années à venir et qui aura des répercussions au niveau local.**

**Parmi ces multiples sujets, il y en a qui vous préoccupent plus que d'autres : la mobilité, la cohésion sociale, le développement économique, la préservation des patrimoines... Vous avez sûrement des choses à dire, des expériences à partager.**

**En tant que Maison de l'urbanisme, nous ne pouvons que vous inciter à participer : assister aux réunions d'information proches de chez vous, donner votre avis, répondre à l'enquête.**

# FOCUS SUR

## Les modalités de l'enquête publique

### La consultation

L'enquête publique a lieu du 22 octobre au 5 décembre 2018.

**Consultation** dans votre administration communale, les heures et lieux sont à demander à votre commune. Le SDT est également consultable à la cellule du développement territorial, rue des Masuis Jambois 5 à Jambes, les jours ouvrables de 10h à 12h (sauf les 2 et 15 novembre). Les documents figurent aussi sur le [site internet de la DGO4](#).

**Des explications** sur le projet peuvent être obtenues à la cellule de développement territorial, par téléphone au 081/32 26 00.

**Les réclamations et observations** doivent être adressées à votre Collège communal, de manière écrite ou verbale. Une séance de clôture d'enquête aura lieu dans chaque commune le 5 décembre, c'est le dernier jour pour faire part de vos remarques. Chacune affichera les horaires qui lui sont propres.

Un rapport sur les incidences environnementales accompagne le projet de SDT.

### L'information

La législation impose que le public soit informé lors d'une réunion programmée au chef-lieu de chaque arrondissement. Pour la province de Hainaut, ces réunions auront lieu :

- à **Thuin**, le jeudi 8/11, à 18h, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, Grand'rue, 36 ;
- à **Soignies**, le mardi 13/11, à 18h, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, place Verte, 32 ;
- à **Tournai**, le mercredi 14/11, à 18h, dans le salon de la Reine, à l'Hôtel de Ville, rue St Martin, 52 ;
- à **Charleroi**, le vendredi 16/11, à 18h au bar réception du CEME, rue des Français, 147 à Dampremy ;
- à **Mons**, le mardi 20/11, à 18h, au Muséum des Sciences naturelles, rue des Gailliers, 7 ;
- à **Ath**, le lundi 26/11, à 18h, à l'Auditorium Marion Coulon, Château Burbant, rue du Gouvernement, 28 ;
- à **Mouscron**, le mardi 27/11, à 18h, à la salle du Conseil du Centre administratif, rue de Courtrai, 63.

### Les suites

Les conseils communaux et un certain nombre d'instances remettront également leurs avis.

Ensuite, le projet de SDT doit être approuvé définitivement par le Gouvernement ; il deviendra alors la référence lors de la mise en place d'outils ou projets communaux et régionaux.

### Maison de l'urbanisme du Hainaut

Espace Environnement  
rue de Montigny 29  
6000 Charleroi  
Tél. : 071/300.300

E-mail : [mu@espace-environnement.be](mailto:mu@espace-environnement.be)  
[www.espace-environnement.be](http://www.espace-environnement.be)



### D'autres moyens d'être informés

- Les **CCATM** ne seront pas obligatoirement consultées sur le SDT. Néanmoins, vous pouvez toujours solliciter votre commune dans le cadre d'une remise d'avis d'initiative. N'hésitez pas à contacter votre président(e) à ce sujet.
- La Maison de l'urbanisme du Hainaut publiera durant la période de l'enquête publique, de manière régulière sur son site Internet : <https://www.espace-environnement.be/> et sur Facebook : <https://www.facebook.com/maisonurbanismehainaut/> les actualités sur le sujet et les dispositifs complémentaires qui pourraient voir le jour.
- En cas de questions sur les modalités de l'enquête, vous pouvez nous contacter soit par mail : [mu@espace-environnement.be](mailto:mu@espace-environnement.be) ou par tél. : 071/300 300.
- Et, pour des questions techniques plus pointues, la cellule de développement territorial de la Région wallonne est joignable au 081/ 32 26 00.

### SE POSITIONNER ET STRUCTURER

- SS.1 - Accroître le rôle de la Wallonie dans les dynamiques métropolitaines de niveau européen
- SS.2 - Insérer la Wallonie dans les réseaux socio-économiques transrégionaux et transfrontaliers
- SS.3 - S'appuyer sur la structure multipolaire de la Wallonie et favoriser la complémentarité entre territoires en préservant leurs spécificités
- SS.4 - Faire des réseaux de communication et de transport structurants un levier de création de richesses et de développement durable
- SS.5 - Articuler les dynamiques territoriales supralocales à l'échelle régionale et renforcer l'identité wallonne

### ANTICIPER ET MUTER

- AM.1 - Rencontrer les besoins actuels et futurs en logements accessibles et adaptés aux évolutions sociodémographiques, énergétiques et climatiques
- AM.2 - Inscrire l'économie wallonne dans la société de la connaissance et dans l'économie de proximité<sup>1</sup>, et (re)former sur son territoire les chaînes de transformation génératrices d'emploi
- AM.3 - Anticiper les besoins économiques dans une perspective de développement durable et de gestion parcimonieuse du sol
- AM.4 - Inscrire la Wallonie dans la transition numérique
- AM.5 - Assurer l'accès à l'énergie à tous en s'inscrivant dans la transition énergétique

### DESSERVIR ET ÉQUILIBRER

- DE.1 - Assurer l'accès à tous à des services, des commerces de proximité et des équipements dans une approche territoriale cohérente
- DE.2 - Créer les conditions favorables à la diversité des activités et à l'adhésion sociale aux projets
- DE.3 - Développer des espaces publics de qualité, conviviaux et sûrs
- DE.4 - Soutenir les modes de transport plus durables adaptés aux spécificités territoriales et au potentiel de demande
- DE.5 - Organiser la complémentarité des modes de transport

### PRÉSERVER ET VALORISER

- PV.1 - Renforcer l'attractivité des espaces urbanisés
- PV.2 - Valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers et les préserver des pressions directes et indirectes de l'urbanisation
- PV.3 - Soutenir une urbanisation et des modes de production économes en ressources
- PV.4 - Réduire la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux risques naturels et technologiques et à l'exposition aux nuisances anthropiques
- PV.5 - Faire des atouts du territoire un levier de développement touristique